

Accélérer la Transition énergétique Crédit Mutuel Alliance Fédérale distribuera dès 2022 le Prêt Avance Rénovation à ses sociétaires et clients

Adopté dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le Prêt Avance Rénovation a pour objectif prioritaire de transformer les 4,8 millions de logements identifiés comme « passoires thermiques ».

Le Prêt Avance Rénovation permettra d'accompagner les propriétaires de logements à investir dans la rénovation énergétique de leur bien classé «F» ou «G» et d'accélérer les travaux de modernisation et d'isolation.

En complément des aides publiques déjà existantes, le Prêt Avance Rénovation financera le reste à charge des travaux de rénovation par crédit remboursable au moment de la cession du bien ou lors d'une succession. Les intérêts seront remboursés au fil de l'eau ou *in fine*.

Pour les sociétaires et clients, ce nouveau type de prêt permet de réduire immédiatement la facture énergétique et de gagner en confort, sans pour autant trop peser sur leur budget à court et moyen terme. Cette solution permet à tous, notamment aux ménages les plus modestes ou aux retraités, de rénover leur logement alors même que les solutions classiques de financement ne le permettent pas.

Au-delà, ce dispositif contribue à réduire les émissions carbones et à lutter contre le réchauffement climatique, conformément aux Accords de Paris sur le Climat. L'amélioration énergétique des biens concernés constitue un axe majeur de la politique de transition énergétique du gouvernement.

Reçus ce jour par la ministre déléguée à la Transition écologique Emmanuelle Wargon, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses 13 fédérations se sont engagés par la voie de Nicolas Théry à distribuer ce prêt dès 2022¹.

Première banque ayant adopté le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale apporte une nouvelle preuve de son engagement concret en faveur de la transformation écologique et climatique.

« La rénovation énergétique doit être accessible à tous. Ce dispositif y contribuera. Crédit Mutuel Alliance Fédérale salue les travaux entrepris par les ministères de l'Économie, des Finances et de la Relance et de la Transition écologique qui vont permettre la mise en place du Prêt Avance Rénovation dès début 2022 », déclare **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

¹ Sous réserve des dispositions réglementaires qui seront prises par l'État d'ici la fin de l'année, après avis du Conseil d'État et du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières.

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France, avec 72 800 collaborateurs au service de 27,4 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 275 points de vente.

Figurant parmi les plus solides groupes bancaires européens, ses capitaux propres s'élèvent à 51,8 milliards d'euros et son ratio de CET1 à 18,3 % au 30 juin 2021.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations : <u>www.creditmutuelalliancefederale.fr</u>

Contact

Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Paul Gibert 03 88 11 24 64 – <u>paul.gibert@creditmutuel.fr</u>